



Paris, le 12 mars 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

FCO : Michel Barnier précise son soutien à la filière

Le Comité de suivi de la FCO s'est tenu hier après-midi au ministère de l'agriculture.

1- Michel Barnier durcit la position française face aux Italiens

Concernant l'activation de la clause de sauvegarde par l'Italie, Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, a rappelé que la Commission européenne a été saisie par la France dès l'adoption de la mesure par les autorités italiennes.

Selon le droit communautaire, il appartient à la Commission de veiller à la bonne application des règlements par les Etats membres.

La Commission a d'ores et déjà organisé deux réunions à Bruxelles pour rechercher une solution satisfaisante. Compte tenu de l'absence d'évolution positive de la part des autorités italiennes et vu les enjeux économiques majeurs liés à la clause de sauvegarde, **Michel Barnier demande que cette mesure unilatérale soit levée et que l'on revienne dans les meilleurs délais à l'application de règles communautaires harmonisées.**

2- Michel Barnier lance la campagne de vaccination

Sans attendre les décisions communautaires et conformément à son engagement de, **des doses permettant la vaccination de 200.000 animaux**, en prévision d'une reprise des exportations vers l'Italie, **sont disponibles ou en cours d'acheminement :**

- dans les 16 départements prioritaires (voir liste en annexe) les 25.000 doses permettant la première injection ont été acheminées. Les doses correspondant à la seconde injection le seront prochainement.

- pour le reste de la zone réglementée, une répartition des doses a été effectuée en fonction des besoins exprimés et relayés dans chaque département par les professionnels. Le tableau en annexe donne la répartition par département.

S'agissant de la vaccination contre le sérotype 1, il est prévu de vacciner 1 million de petits ruminants et 700.000 bovins dans 6 départements (Corse du Sud, Haute Corse, Gers, Landes, Pyrénées Atlantiques et Hautes Pyrénées). Toutes les doses nécessaires sont disponibles et en cours d'acheminement. Cette vaccination est obligatoire pour empêcher la diffusion de la maladie au delà de ces départements.

La répartition et le calendrier de livraison des vaccins contre le sérotype 8 repose sur les priorités suivantes :

- vaccination des bovins et petits ruminants reproducteurs et des femelles de remplacement des 16 départements du Nord
- animaux partant en transhumance
- animaux destinés aux échanges

Il est prévu en outre de créer une zone composée de 5 départements (Aveyron, Gironde, Lot, Lot et Garonne, Tarn et Garonne) afin de prévenir la diffusion du sérotype 8 vers la zone déjà touchée par le sérotype 1.

Les doses nécessaires à la vaccination des **bovins** seront disponibles fin avril-début mai pour les 16 départements du Nord. Plusieurs livraisons régulières permettront ensuite de couvrir tout le territoire. Les livraisons qui s'étaleront de mai à fin août permettront de vacciner 15 millions de bovins. Une carte présentant le calendrier prévisionnel et le volume des livraisons sera envoyée sous 48 heures dans les départements. La clé de répartition prend en compte le nombre de foyers en 2007 dans les départements.

En ce qui concerne les **petits ruminants**, un dispositif similaire est en œuvre et s'adressera fin mars-début avril aux 16 départements du Nord avant de couvrir tout le territoire. Il prendra en compte prioritairement les bassins laitiers (Roquefort et Poitou-Charente). D'ici juillet 10,6 millions de petits ruminants pourront être vaccinés.

3- Michel Barnier précise les mesures de soutien économiques

Conscient des difficultés que traversent les professionnels, **le ministre a décidé de revaloriser l'indemnisation des animaux morts.**

- pour les bovins adultes, l'indemnisation est portée à 600 euros et à 800 euros pour les bovins de haute valeur génétique (,
- pour les ovins adultes, l'indemnisation est portée à 100 euros et à 150 euros pour les ovins de haute valeur génétique.

Cette mesure vient en complément des dispositifs de Fonds d'allègement de charges (enveloppe supplémentaire de 3 millions d'euros) et de l'indemnisation des opérateurs de la commercialisation (3 millions d'euros)

Contacts presse :

Service de presse du Cabinet de Michel Barnier : 01 49 55 59 74

Service de presse du ministère : 01 49 55 60 11/ 59 82

ANNEXE

Répartition des 400.000 doses* (vaccination de 200.000 broutards*)

Département	Doses allouées Mars/Avril	Département	Doses allouées Mars/Avril
Ain	2000	Manche	800
Aisne	4700	Marne	6 000
Allier	31 500	Haute Marne	2 300
Ardèche	800	Mayenne	600
Ardennes	4 000	Meurthe et Moselle	6 000
Aube	1 000	Meuse	3 500
Aveyron	31 000	Morbihan	400
Calvados	1 400	Moselle	7 400
Cantal	22 800	Nièvre	27 000
Charente	700	Nord	0
Charente Maritime	1 200	Oise	700
Cher	8 800	Orne	1 600
Corrèze	13 400	Pas de Calais	3 500
Cotes d'Or	9 000	Puy-de-Dôme	9 000
Côtes d'Armor	800	Bas-Rhin	0
Creuse	17 000	Haut-Rhin	400
Dordogne	4 400	Rhône	2000
Doubs	400	Haute Saône	2 400
Drôme	400	Saône et Loire	38 400
Eure	800	Sarthe	900
Eure et Loir	200	Savoie	200
Gironde	1 200	Haute Savoie	2 000
Ille et Vilaine	0	Seine Maritime	0
Indre	9 200	Seine et Marne	7 600
Indre et Loire	800	Yvelines	0
Isère	1 400	Deux Sèvres	2 400
Jura	400	Somme	1 000
		Tarn	2 600
Loir et Cher	400	Tarn et Garonne	3 800
Loire	10 800	Vendée	1 700
Haute-Loire	2 400	Vienne	2 800
Loire Atlantique	700	Haute Vienne	12 600
Loiret	600	Vosges	3 000
Lot	6 000	Yonne	3 600
Lot et Garonne	1 800	Territoire de Belfort	0
Lozère	9 300	Essonne	0
Maine et Loire	2 800	Val d'Oise	0

* sous réserve d'ajustements à la marge

Jaune : les 16 départements prioritaires, départements touchés par le FCO en 2006.